

HONORES
MUTANT MORES

COMMUNE D'INGERSHEIM



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 septembre 2025

Département
Du
Haut-Rhin

Arrondissement
de Ribeauvillé

Nombre
des membres du
Conseil Municipal
élus :
27

Nombre
des membres
qui se trouvent
en fonction :
26

Nombre
des membres
qui ont assisté
à la séance :
18
(+ 5 procurations)

PRESENT(E)S : Mme Denise STOECKLE, Maire, M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, M. Guy BAUER, Maire Adjoint, M. Christophe STOECKLE, Maire Adjoint, Mme Gina ALTER, Maire Adjointe, Mme Suzanne GERBER, Conseillère, MM. Régis HENNEQUIN, Michel ERDINGER, Conseillers, Mme Eliane DUSSEL, Conseillère, MM. Pierre FUCHS, Bruno STEPHAN, Philippe LAURENT, Conseillers, Mmes Dominique BAUMANN-FUCHY, Marie-Eve WITTNER, Conseillères, M. Joël ONTANI, Conseiller, Mmes Pascale BOHN, Caroline OBERLE, Conseillères -

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, M. Pascal FLEITH, Conseiller, M. Rémi WESSANG, Conseiller, M. Marc OTTENWAEELDER, Conseiller, M. Christophe MAIER, Conseiller, Mme Christelle BIEGEL, Conseillère -

ABSENT(E)S : Mmes Christine MEYER – WITT, Vanessa FLIEG, Conseillères -

PROCURATIONS : Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, M. Pascal FLEITH, Conseiller, donne procuration à Mme Eliane DUSSEL, Conseillère, M. Marc OTTENWAEELDER, Conseiller, donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller, M. Christophe MAIER, Conseiller, donne procuration à Mme Gina ALTER, Maire Adjointe, Mme Christelle BIEGEL, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe -

14° PLAN DE MOBILITE 2026-2036 DE COLMAR AGGLOMERATION : 76/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

Le Plan de mobilité (PDM), anciennement appelé Plan de déplacements urbains (PDU), est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. Il est élaboré par l'agglomération.

Lors de son conseil communautaire du 12 juin dernier, Colmar Agglomération a présenté et approuvé son projet de Plan de mobilité 2026-2036.

L'élaboration de ce nouveau plan a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires :

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
- Améliorer le partage multimodal de la voirie
- Développer l'usage des transports collectifs
- Diminuer l'usage individuel de la voiture

3 leviers secondaires :

- Développer le management de la mobilité

- Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
- Inciter au développement de la logistique durable

Le projet de plan de mobilité est soumis, pour avis, aux conseils municipaux.

Après l'exposé de Madame Denise STOECKLE, Maire, et après en avoir délibéré,

Conformément à articles L1214-15 du Code des transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de la publication en Mairie le 22 septembre 2025
et de la transmission en Préfecture le 22 septembre 2025
pour copie certifiée conforme à l'original
Ingersheim, le 22 septembre 2025

La Maire :



Denise STOECKLE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois suivant sa publication. Elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de Monsieur le Maire. Le silence gardé par l'autorité territoriale pendant deux mois équivaudra à un rejet et ouvrira un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.